

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 FEVRIER 2020**

Délibération
n° 2020.02.036

**Parc des Montagnes
de Champniers -
Aménagement de la
rue de l'Arêtier et de
la liaison hôtels :
approbation du
programme et de
l'enveloppe financière**

LE TREIZE FEVRIER DEUX MILLE VINGT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **07 février 2020**

Secrétaire de séance : Jeanne FILLOUX

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Danielle CHAUVET à Véronique ARLOT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à José BOUTTEMY, Elisabeth LASBUGUES à Patrick BOURGOIN, Philippe LAVAUD à Fabienne GODICHAUD, Annie MARAIS à François NEBOUT, Catherine PEREZ à Jacky BOUCHAUD

Excusé(s) :

Xavier BONNEFONT, Danielle CHAUVET, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Georges DUMET, François ELIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Eric SAVIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2020

**DELIBERATION
N° 2020.02.036**

ZONES D'ACTIVITES

Rapporteur : **Monsieur BONICHON**

**PARC DES MONTAGNES DE CHAMPNIERS - AMENAGEMENT DE LA RUE DE L'ARETIER
ET DE LA LIAISON HOTELS : APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE
FINANCIERE**

Par délibération n°192 du 27 juin 2019, le conseil communautaire a approuvé le programme d'aménagement de la rue de l'Arêtier et de la liaison avec le parc des Montagnes Ouest au niveau des hôtels à Champniers et une enveloppe financière affectée aux travaux d'un montant de 824 980 € HT, soit environ 989 976 € TTC.

Aujourd'hui, il est proposé de traiter la rue de l'Arêtier en totalité et non pas a minima. Cette position a été validée par le bureau du 9 janvier 2020.

La présente délibération annule et remplace donc la délibération n°192 du 27 juin 2019.

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, la communauté d'agglomération de GrandAngouleme a engagé en 2017 une étude de circulation concernant le Parc des Montagnes.

Au terme de cette étude réalisée par la SPL Gama, un schéma directeur d'aménagements de voirie a été présenté en bureau communautaire le 12 octobre 2017.

Trois aménagements ont été priorisés lors du bureau du 5 avril 2018 :

- la prolongation d'une voirie existante dite « Barreau Nord » ; elle fait l'objet d'une co-maîtrise d'ouvrage avec le conseil départemental, le début des travaux est prévu en fin d'année 2020 ;
- le second aménagement concerne :
 - le projet de requalification de la rue de l'Arêtier
 - le projet de création d'une voie nouvelle Rue des Meneaux, liaison entre la ZAC des Montagnes Ouest et la Rue de l'Arêtier
- la création d'une voie entre le giratoire de la Croix Blanche et la ZAC des Montagnes Ouest, l'étude commencera courant de l'année 2020.

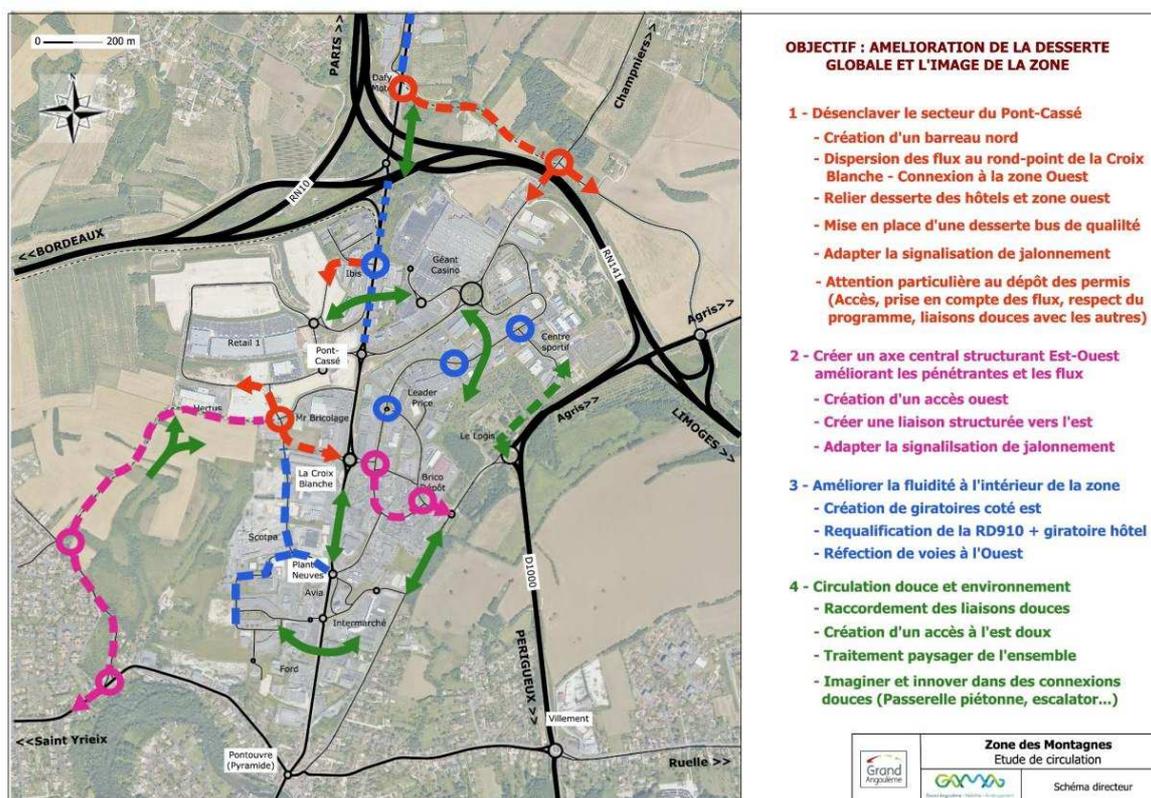


Schéma directeur de voirie- octobre 2017

Parallèlement, un schéma directeur du Commerce et de l'Artisanat de proximité a été voté en juin 2018 avec comme priorité l'amélioration de l'aménagement des zones commerciales, des déplacements et de l'accessibilité des sites commerciaux.

La délibération présente le projet des rues des Meneaux et de l'Arétier. Le maître d'œuvre, la SPL Gama a commencé l'étude en septembre 2019. Une concertation avec les propriétaires, les commerçants et les différents services institutionnels a eu lieu afin de co-construire le projet.

Ainsi, le projet de la rue des Meneaux se monte à 630 000 € TTC et le projet de la rue de l'Arétier à 1 148 400 € TTC

Les travaux d'aménagement commenceront fin 2020, pour un achèvement dans le premier semestre 2021.

Ainsi, pour financer ces projets et regrouper les 2 AP Rue des Meneaux et Rue de l'Arétier dans un souci de rationalité et dans le respect d'un budget constant, il est proposé :

N° et Intitulé AP	Montant des AP	Proposition des nouvelles AP
AP 49 – Liaison Hôtels Les Montagnes (Rue des Meneaux)	559 080 €	0 €
AP 26 – Voirie Zone des Montagnes (Rue de l'Arétier)	452 020 €	1 818 200 €
AP 50 – Liaison Croix Blanche Les Montagnes (Croix Blanche)	1 430 000 €	622 900 €
Total TTC	2 441 100 €	2 441 100 €

Le montant de l'opération en découlant, intégrant les frais annexes (maîtrise d'œuvre, acquisitions foncières, études topographie, géotechnique, etc ...) est de 1 482 000 € HT, soit 1 778 400 € TTC.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 9 janvier 2019,

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 6 février 2020,

Je vous propose :

D'ANNULER la délibération n°192 du conseil communautaire du 27 juin 2019.

D'APPROUVER le programme d'aménagement de la rue de l'Arêtier et de la rue des Meneaux à Champniers et le montant de l'enveloppe financière affecté à l'opération indiqué ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer les documents afférents.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 2312 – autorisation de programme n°26.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 20 février 2020	<u>Affiché le :</u> 21 février 2020



Parc Des Montagnes-Commune de Champniers

**Aménagement de la rue de l'Arêtier et de la
liaison avec le Parc Des Montagnes Ouest au
niveau des Hôtels (Rue des Meneaux)**

PROGRAMME

I PRÉSENTATION DU PROJET

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême a engagé en 2017 une étude de circulation concernant la Zone d'Activités Economiques Les Montagnes sur la commune de Champniers.

Au terme d'une étude de circulation réalisée en 2017 par la SPL Gama, un schéma directeur d'aménagements de voirie a été présenté en Bureau Communautaire du 12 octobre 2017.

Une première tranche des projets d'aménagements a fait l'objet d'une validation au bureau communautaire du 5 avril 2018, sous réserve pour certains projets d'un co-financement à trouver.

Un premier projet, relatif à la prolongation d'une voirie existante dite « Barreau Nord » fait l'objet d'une maîtrise d'ouvrage déléguée avec le Conseil départemental.

La présente opération concerne :

- le projet de requalification de la rue de l'Arétier
- le projet d'aménagement d'une voie de liaison entre la rue de l'Arétier et la zone commerciale du Parc des Montagnes Ouest, rue des Meneaux (Liaison au niveau des Hôtels)



II JUSTIFICATION DE L'OPERATION

La circulation devenue dense de ce secteur du Parc des Montagnes avec l'ouverture du Retail 1 et du Retail 2, et les caractéristiques contraintes de voie (voie de sortie de la RN 141, proximité avec la voie des hôtels et la sortie directe vers Retail 1, grandes largeurs de voie, équipements de voirie provisoires en place depuis plusieurs années, etc.) induisent :

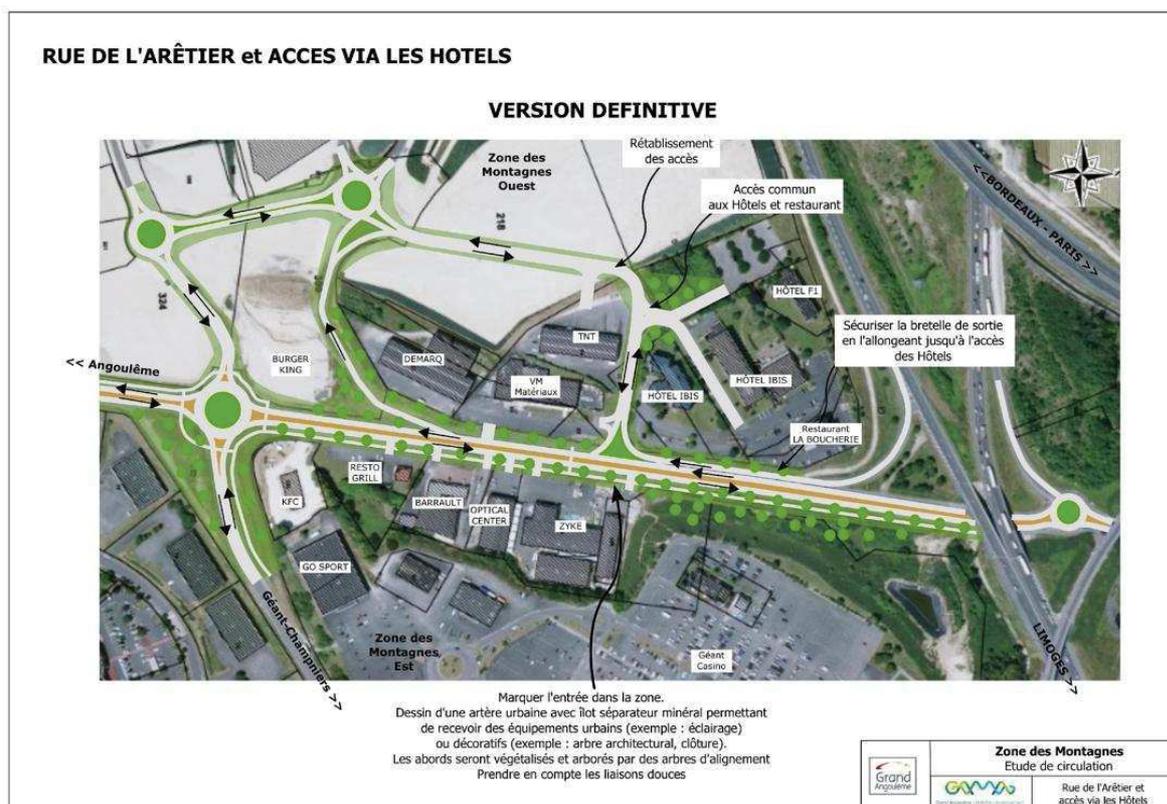
- un manque de lisibilité pour les usagers, ce qui est la principale cause des hésitations dans les itinéraires à emprunter et donc des remontées de files récurrentes,
- une image peu qualitative de l'entrée Nord de l'Agglomération via la zone commerciale.

Ce projet a pour ambition de rendre l'itinéraire très clair pour les usagers et d'offrir une liaison supplémentaire vers le parc commercial par la rue des Meneaux, délestant d'autant la rue de l'Arêtier et diminuant ainsi la charge du rond-point cassé.

III L'OPERATION D'AMENAGEMENT

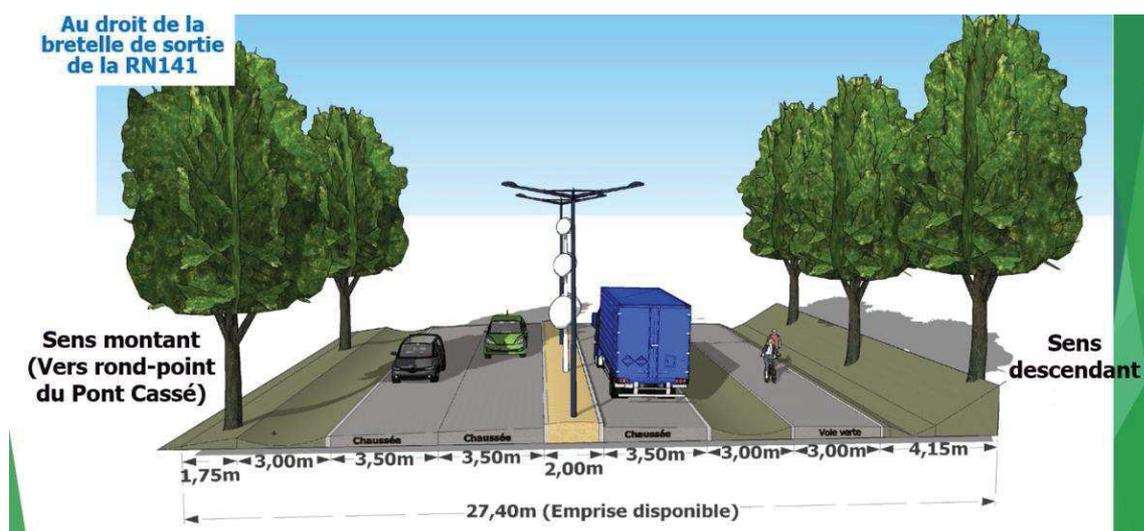
L'aménagement, schématisé ci-dessous, consiste en :

- Une **réfection des voies de circulation**, création d'un îlot central, aménagement de noues arborées, réalisation d'une voie mode doux
- La **sécurisation de la bretelle de sortie de la RN141** en amont des hôtels (insertion sur Rue de l'Arêtier)
- La **création d'un accès (rue des Meneaux)** vers les hôtels / restaurants et connexion vers la Parc des Montagnes Ouest



La coupe ci-dessous synthétise l'aménagement envisagé pour la rue de l'Arêtier, intégrant la gestion des écoulements pluviaux, les plantations, les cheminements doux, l'éclairage, etc.

Coupe de l'Aménagement de la rue de l'Arêtier



Pour la nouvelle voie de liaison avec le Parc Montagnes Ouest, rue des Meneaux, le projet s'adaptera à ce qui a été réalisé dans le cadre de l'aménagement du Retail 1.

III-1 ESTIMATION FINANCIERE

L'estimation prévisionnelle des travaux est arrêtée à :

Rue de l'Arêtier	905 000 € HT
Rue des Meneaux	460 000 € HT
Total	1 365 000 € HT

III-2 CALENDRIER

Le souhait de GrandAngoulême est de pouvoir engager les travaux d'aménagement fin 2020, pour un achèvement début 2022.